POUR LE RESPECT DE LA DIGNITE DES PERSONNES AGEES, DES PERSONNELS, EN ETABLISSEMENT OU À DOMICILE !

À la suite des journées d'action de 2018 qui ont mobilisé très massivement les personnels des EHPAD et services de soins, d'aide et d'accompagnement à domicile, avec un soutien massif de la population, nous ne pouvons que constater que la Ministre et le gouvernement n'ont pas répondu à une véritable urgence sanitaire.

Les réponses apportées par le ministère sont ridicules et très loin des besoins des usagers et des revendications des personnels du secteur.

L'Etat a engagé une large concertation nationale, s'est vu remettre un rapport sur le secteur par D. LIBAULT et le Président E. MACRON s'est engagé à une loi autonomie dès 2019.

Pour autant, force est de constater que le quotidien des personnes âgées, des familles et des professionnels n'a cependant pas été amélioré depuis.

En effet, depuis de nombreux mois, les grandes manifestations des salarié.e;s des EHPAD et de l'aide à domicile, les alertes des personnels, des familles, des syndicats sur le sous-effectif, qui entraîne de la maltraitance institutionnelle, n'ont pu échapper au gouvernement et à Madame Buzyn.

Aujourd'hui et comme chaque été, le non-remplacement des personnels en congé oblige à des multiples réorganisations qui accentuent ce sous-effectif et la surcharge de travail.

Les organisations syndicales et l'AD-PA rappellent donc l'urgence de mettre en œuvre, dès 2019, des mesures très concrètes pour le quotidien de nos concitoyens ainsi que la proposition de créer 40 000 postes, 20 000 pour les services à domicile et 20 000 pour les établissements.

Il est temps que le gouvernement entende les revendications. Elles sont claires :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006 ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD,
- Nouveau financement de la perte d'autonomie dans le cadre de la solidarité nationale par la Sécurité Sociale.
- Baisse du reste à charge pour les familles et les usagers .
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire
- Amélioration des rémunérations des personnels, des perspectives professionnelles et des carrières dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.

Les organisations syndicales, l'association des directeurs d'établissements pour personnes âgées, Le Comité Gersois pour la Défense du Service Public de Santé , appellent les résidents des établissements, les bénéficiaires des services à domicile et leurs familles , l'ensemble des personnels à se mobiliser de nouveau pour obtenir les moyens pour une prise en charge digne et sécurisée des personnes âgées.

Une délégation rencontrera l'ARS le matin à 10h.
Tous ensemble ! De l'argent pour nos aîné.e.s et pour celles et ceux qui s'en occupent !

RASSEMBLEMENT LUNDI 1 JUILLET à 14H30

au Conseil Départemental du Gers route de Pessan